

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour les travaux de réfection du pavage des rues du centre historique

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de l'entretien des zones de pavage du réseau routier/piétonnier du centre-ville historique de la ville d'Yverdon-les-Bains, réseau bien spécifique non compris dans le plan des mesures de la gestion du patrimoine routier communal, les réfections ponctuelles légères effectuées ces dernières années par des équipes du service travaux et environnement (réfection jointoiment et tests de différents produits) ont maintenant atteint leurs limites.

Les zones critiques, principalement situées sur les zones de parcours de livraison empruntées régulièrement par des véhicules lourds, se dégradent très rapidement mettant en danger les différents usagers de ces cheminements tout en amenant des interpellations légitimes de la part des usagers.

De plus, la propagation de la détérioration de la superstructure (déchaussement de la structure de roulement) met en péril la viabilité du solde du pavage. Il est donc temps d'agir ponctuellement plus en profondeur pour stabiliser et maîtriser la détérioration du pavage du centre historique et touristique de la ville.



L'année 2014 a permis, dans une première phase, de rencontrer différents spécialistes et de se renseigner auprès d'autres villes ainsi qu'auprès de l'association suisse des maîtres paveurs afin de cerner au mieux l'ampleur des altérations et les types de réfection les plus adéquats selon les cas. Une deuxième phase a consisté à rencontrer les représentants de la société industrielle et commerciale (SIC), avec le soutien de la division administrative et du commerce, afin de choisir un calendrier des travaux le moins pénalisant possible pour les commerces du centre historique.

La Municipalité sollicite donc l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 500'000.- pour procéder à cette réfection.

Descriptif du projet

Quatre types de réfection ont finalement été définis selon la nature et l'ampleur de la détérioration, ainsi que le type de pierre (voir annexes). Les travaux peuvent se résumer de la manière suivante :

Nature des travaux	Rue	Surface [m ²]	Spécificité
STRUCTURE LIAISONNEE Réfection du coffre de fondation avec béton poreux 16/32 CP 250 armé 20 cm, lit de gravillon CP 250 3-5 cm et pavage avec jointoiment au mortier de ciment.	Rue Pestalozzi	60	Mosaïque. Pavés granit jaune, porphyre, grès gris d'Alpnach, andésite gris-vert et basalte noir. (Réfection 1988-1990)
	Place Pestalozzi	80	Dessin. Pavés grès gris d'Alpnach et porphyre. (Réfection 1988-1990)
	Rue du Milieu	460	Pose en arc. Pavés porphyre. Cheminement piétonnier conservé en l'état sur les 2 bords de chaussée. (1980-1982)
	(Rue du Pré)	(550)	Pose en arc avec caniveau central. Pavés porphyre. Réfection générale des infrastructures et de la superstructure de la rue, projet SEY+STE « Préavis distinct en 2015 ». Livraisons régulières du magasin Manor. (1964 et 1980 – 1982 pour ½ pavage)
STRUCTURE SEMI-LIAISONNEE Réfection lit de gravillon CP 250 3-5 cm et pavage avec jointoiment au mortier de ciment.	Place Pestalozzi	40	Dessin. Pavés grès gris d'Alpnach et porphyre. (1988-1989)
	Rue du Four	75	Pose en arc et une mosaïque. Pavés porphyre et grès gris d'Alpnach pour la mosaïque. (2003 -2004)
	Rue du Milieu	120	Pose en arc avec caniveau central. Pavés porphyre. (1980-1982)

ENTRETIEN Réfection des joints creusés avec un jointoiement complémentaire au mortier de ciment.	Rue du Milieu	250	Pose en arc. Pavés porphyre. (1980-1982)
ENTRETIEN Sablage complémentaire des joints.	Place de l'Ancienne-Poste	900	Joints sable. Pavés basalte noir. (2008)

A noter qu'un bon nombre de pavés seront remplacés. La disponibilité de pierres similaires a été contrôlée avec les soumissionnaires. La provenance des pierres sera justifiée par l'entreprise adjudicatrice, quant aux certificats (xertifix) et labels garantissant un commerce et travail équitable, ils seront présentés préalablement au MO (conditions particulières du cahier des charges de la soumission).

Tous ces travaux, organisés, suivis et dirigés par le service travaux et environnement se réaliseront par petites étapes échelonnées sur les années 2015-2016, afin de garantir en tout temps les accès aux propriétés et commerces ainsi que la viabilité des terrasses et cheminements piétonniers. Des séances d'information aux commerçants seront par ailleurs organisées le moment venu en partenariat avec la SIC et la Police du commerce.

Les zones de réfection proposées tiennent compte et sont compatibles ainsi que complètement indépendantes du projet de modernisation de l'éclairage public du centre-ville historique et d'équipement de la place Pestalozzi initié par le service des énergies ainsi que du projet d'éclairage des façades du château en cours au service urbanisme et bâtiments. Des tubes en attente seront par ailleurs posés en cas de nécessité sur les zones de réfection. Une coordination avec Swisscom et Cablecom est également initiée.

Une première zone test sera réalisée sur la rue Pestalozzi, en face du château, pour confirmer les méthodes de réfection définies et les durées d'intervention.

Les restrictions de circulation seront organisées en partenariat avec la Police Nord Vaudois.

Coût et financement

Le montant total des travaux de réfection s'articule de la manière suivante :

Administration, séances d'information, communication :	CHF	10'000.-
Prestations bureau technique STE :	CHF	25'000.-
Expertises avant travaux :	CHF	10'000.-
Travaux GC :	CHF	405'000.-
Marquage et signalisation routière :	CHF	5'000.-
Divers et imprévus :	CHF	45'000.-
TOTAL	CHF	<u>500'000.-</u>

L'ensemble des coûts figurent au plan des investissements, sous la rubrique « Réfection pavage centre-ville 1 » pour un montant de CHF 500'000.-.

Charges d'exploitation

La dépense des travaux sera amortie de la façon suivante sur 20 ans.

Les frais d'entretien ne sont pas pris en compte du fait qu'il s'agit d'une réfection d'un tronçon existant et que ses coûts d'entretien sont déjà intégrés dans le compte annuel STE n° 431.3142.01 « entretien réseau routier ».

La charge annuelle pour les travaux se monte à CHF 31'125.- soit CHF 25'000.- pour les amortissements et CHF 5'750.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi 829.1801.3.

Pour donner suite à cette étape importante de remise en état du pavage de centre historique de la ville d'Yverdon-les-Bains, planifiée sur les années 2015-2016, une augmentation du budget annuel « entretien réseau routier » est à prévoir, dès l'année 2017 d'un montant de CHF 25'000.- pour permettre la réalisation de campagnes annuelles d'entretien/stabilisation des pavages du centre-ville.

Calendrier

Les périodes déterminées pour permettre la réalisation de ces travaux tout en minimisant les gênes occasionnées aux commerçants sont de début mars à fin avril et d'octobre à fin novembre.

La zone test, significativement éloignée des commerces et terrasses, sera néanmoins effectuée dès l'octroi du crédit de construction pour permettre cas échéant l'adaptation des méthodes de travail et durées d'intervention.

Ci-joint le planning envisagé, ce dernier pourra cependant être légèrement adapté en fonction des particularités du moment.

Objet	2015												2016												2017			
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4		
Zone test, rue Pestalozzi																												
Place Pestalozzi																												
Rue du Four																												
Place de l'Ancienne-Poste																												
(Rue du Pré)																												
Rue du Milieu « centre »																												
Rue du Milieu « Jura »																												
Réserve intempéries																												

A relever que les étapes à proprement parler sont relativement vite exécutées (1 à 3 semaines), mais qu'il faut néanmoins attendre la durée supplémentaire de cure du béton (3 à 5 jours pour du béton à haute résistance et prise rapide) avant une réouverture au trafic motorisé des différents tronçons.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

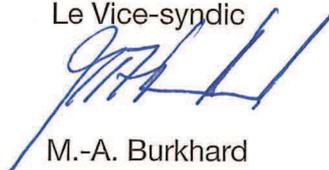
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection du pavage des rues du centre historique ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1451 « Réfection pavage centre historique » et amortie en 20 ans au plus.

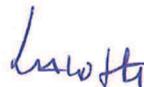
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-syndic



M.-A. Burkhard

La Secrétaire



S. Lacoste

- Annexes - Fiches de localisation et des types de réfections
- Plan type, structure liaisonnée

Délégué de la Municipalité : Monsieur Marc-André Burkhard, municipal du dicastère travaux et environnement